

COMMUNE DE PLOISY
PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 10 juillet 2020

Date d'envoi de la convocation : 07/07/2020

Date de l'affichage de la convocation : 07/07/2020

Ordre du jour

1- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

2- Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2020 ;

Reporté au prochain conseil municipal

3- Projets de délibérations :

- 2020-048 – Subventions aux associations 2020
- 2020-049 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grades.

4- Questions orales.

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Lan Vihan, sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : M GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M LE BRAS Jean-Claude, Mme HAMEL Fabienne, M TESSIER Mickaël, Mme CRENN Nathalie, adjoints, Mme LE SAOUT Aurélie, M BACCON Bruno, conseillers délégués, Mme LE ROUX COTEL Andrée, M FOURE Olivier, Mme BRIAND JULOU Karine, M BRIGANT Pierre, M FOUILLERE Yvon, Mme LE GAC Yveline, Pascal FAMEL Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme SEBILLE Stéphanie pouvoir à Mme HAMEL Fabienne,
- M LE POTIER Dimitri pouvoir à M TESSIER Mickael,
- Mme ANDRE MORFOISSE Marion pouvoir à Mme LE PESSOT Mireille,
- M LE GUEN Xavier pouvoir à M LE BRAS Jean-Claude,

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M Pierre BRIGANT

1. Sénatoriales 2020

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des « grands électeurs », délégués titulaires et suppléants chargés de procéder, le 27 septembre 2020, à l'élection des sénateurs dans le cadre du renouvellement partiel du sénat.

Déroulement du scrutin.

Le bureau électoral (art R 133) est présidé par le maire.

Il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin soit Andrée LE ROUX et Yvon FOUILLERE,
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin soit Pierre BRIGANT et Karine BRIAND JULOU.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret (art R 133).

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants (art R142). L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation de la liste.

La commune de Plouisy doit procéder à l'élection de cinq délégués et trois suppléants.

Rédaction et signatures du Procès-Verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

2 listes déposées

- Plouisy continuons ensemble
- Bien vivre à Plouisy

Résultat des votes

- Plouisy continuons ensemble 16 voix
- Bien vivre à Plouisy 3 voix

Sont élus de la liste Plouisy continuons ensemble

- 1- **GUILLOU Rémy** délégué
- 2- **SEBILLE Stéphanie** déléguée
- 3- **TESSIER Mickael** délégué
- 4- **LE PESSOT Mireille** déléguée
- 5- **FOURE Olivier** délégué
- 6- **HAMEL Fabienne** suppléante
- 7- **BACCON Bruno** suppléant
- 8- **LE SAOUT Aurélie** suppléante

2020-048 - Subventions aux associations 2020

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Du fait de la période de confinement, il n'a pas été possible pour l'ensemble des associations de déposer des dossiers de demande de subventions comme d'habitude.

Il est donc proposé au conseil de reconduire les subventions attribuées l'année dernière pour les mêmes montants. Les subventions accordées en 2019 à titre exceptionnel n'ont pas été incluses dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2020
Associations communales	14 254 €
USP Foot	2 551 €
USP Hand	958 €
USP Cyclos	460 €
Tennis Club Plouisyen	983 €
Pétanque club du pays de Guingamp	511 €
Team VTT Plouisy	399 €
Amicale Laique	1 188 €
Coopérative Ecoles Elémentaire et Maternelle	4 100 €
Parents d'élèves	188 €
Comité d'animation	388 €
FNACA	388 €

Gaieté Plouisyenne	488 €
Gym Plouisy	188 €
Plouisy Actions	488 €
Plouisy Rando	488 €
Société de chasse	488 €
Associations sportives extérieures	554 €
Atelier Chorégraphique - Ecole de Danse de Pabu	172 €
Amicale Laïque de Ploumagoar - Danse et Fitness	135 €
Studio Danse Guingamp	74 €
Trégor Goélo Athlétisme (entente) Guingamp	25 €
Twirling Club de Grâces	49 €
Twirling Club de Ploumagoar	74 €
Vélo Club Pays de Guingamp	25 €
Associations culturelles extérieures	85 €
Association Camellia - Pabu	60 €
Scouts Guides des Côtes d'Armor	25 €
Associations intercommunales	348 €
ASAD Argoat	348 €
Etablissements de formation	700 €
Bâtiment CFA 22 Plérin	150 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Ploufragan	150 €
Collège A. Camus - Foyer socio éducatif de Grâces	300 €
Centre de formation - Maison familiale Rurale de Loudéac	50 €
Parents et jeunes sapeurs pompiers de Lanvollon	50 €
Associations à caractère social	1 137 €
ADAPEI	164 €
AFTC 22 (Familles de traumatisés crâniens)	61 €
AFSEP (sclérose en plaques)	61 €
APF (paralysés de France)	61 €
Appel détresse Grâces	61 €
Ligue contre le cancer	61 €
CIDF de St-Brieuc (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)	61 €
Donneurs de Sang de Guingamp (amicale)	61 €
France ADOT (greffes d'organes)	61 €
Jalmalv Trégueux (soins palliatifs)	61 €
Restos du cœur	119 €
Secours catholique	61 €

Solidarité Paysanne 22-35-56 (Association)	61 €
Trisomie 21 Côtes d'Armor	61 €
Association Thérèse Vannier Guingamp Hôpital	61 €
Voir Ensemble des Côtes d'Armor de St-Brieuc	61 €

Total général des subventions soumis au vote du CM :	17 078 €
---	-----------------

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2020-042 du conseil municipal du 8 juillet 2020, portant adoption du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2020,
Vu l'avis du comité des Finances du 18 juin 2020,*

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **FIXE pour 2020 les subventions allouées comme proposées ci-dessus.**

2020 – 049 Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade

Rapporteur Mireille LE PESSOT

Suite au départ en retraite d'un agent des services techniques, il est nécessaire de le remplacer. Une procédure de recrutement a été lancée avec avis d'appel à candidature et jury de recrutement. L'agent retenu est adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe. Il convient de créer ce poste dans le tableau des effectifs de la commune afin de pouvoir le recruter.

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire afin de supprimer les postes non occupés suite à avancement de grade en 2019 et 2020.

Par délibérations en date du 26 avril et 17 mai 2019, le conseil municipal avait décidé la création des postes correspondant aux avancements de grade pour l'année 2019. La procédure d'avancement de grade étant achevée, il convient de modifier le tableau des effectifs pour supprimer les postes occupés par les agents avant avancement.

Les postes qu'il vous est proposé de supprimer sont les suivants :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour 28h00
- ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique territorial

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations d'avancement de grades en date du 26 avril et 79 mai 2019

Vu l'avis de la commission personnel du 16 juin 2020,

Vu l'avis du jury de recrutement en date du 10 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- **DECIDE** de supprimer les postes énoncés ci-dessus,
- **DECIDE** de mettre à jour en conséquence le tableau des effectifs comme ci-dessous,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Tableau des effectifs		Délibération du 10 juillet 2020	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Administrative	Attaché territorial	A	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	35h00
Administrative	Adjoint Administratif	C	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	28h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe	€	28h00
Culturelle	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	C	35h00
Animation	Adjoint d'animation	C	24h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles	€	35h00
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35h00
Technique	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00

Tableau des effectifs		Délibération du 10 juillet 2020	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	32h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	28h00

**Date du prochain conseil municipal :
mercredi 16 septembre 2020**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45



Le Maire,
Rémy GUILLOU

